



LICENCE PRO MÉTIER DE L'ÉLECTRICITÉ ET DE L'ÉNERGIE (MEE)

PARCOURS

OU

CHARGÉ D'AFFAIRES EN INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

CHARGÉ D'AFFAIRES ÉLECTRICIEN POUR LES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES

CAIE

Diplôme d'Etat - N° d'habilitation

- Code Certif Info n°103577
- Code RNCP : 30117
- Code diplôme : 250 25524
- LP 149



Obtenez votre bac + 3 en alternance

Réalisez votre entrée dans le monde professionnel !

À l'issue de la formation, le titulaire de cette licence sera capable de :

- Réaliser des études électriques
- Organiser et coordonner des travaux de chantier en lien avec le bureau d'études et des méthodes
- Établir et développer une relation client fiable
- Manager une équipe de techniciens
- Assister un responsable d'affaires
- Assister un chef de projets



Compétences professionnelles visées



Informations métiers

Le titulaire de cette licence professionnelle exerce ses fonctions au sein des entreprises technologiques (énergie, industrie, bâtiment, grand tertiaire, bureau de contrôle). Collaborateur du responsable d'affaires, il analyse les problèmes techniques et en déduit les méthodes et matériels adaptés pour les résoudre. Il accompagne le responsable d'affaires dans les réponses aux appels d'offre, la négociation clients et fournisseurs, le suivi et la réalisation d'affaires.



Matières enseignées

Tronc commun

- Analyse, conception et mise en service d'un système électrique
- Gestion des risques : normes, aspect juridiques et réglementaires
- Management, communication
- Gestion de la Relation Commerciale
- Gestion de Projet
- Anglais

Matières selon parcours

- Compétences technique sur systèmes électriques, réseaux SSI
- Sécurité des bâtiments

➤ Chargé d'Affaires en Installations Électriques

- Compétences techniques en électricité, contrôle / commande,
- Contrôle et accès en centrale
- Radioprotection
- Sûreté nucléaire

➤ Chargé d'affaires électricien pour les installations nucléaires



Niveau requis

BAC +2 :
BTS ou DUT Techniques et Industriels
L2 Sciences et Technologies
Titre RNCP de niveau III scientifique ou technique



Durée de la formation

2 semestres
Rythme de l'alternance : 2 semaines en centre de formation (soit 455h au total),
4 semaines en entreprise



Et après ?

Insertion professionnelle à 6 mois : 82%



L'alternance : un contrat de travail et un diplôme à la clé !

La licence Pro CAIE peut être réalisée en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation. Ces deux types de contrats sont assortis d'une période d'essai (Apprentissage : 45 jours en entreprise, contrat de professionnalisation : 1 mois). La durée de contrat est d'un an.

MC

Modalités contractuelles

Public	Contrat d'apprentissage	Contrat de professionnalisation
Jeunes	De 16 à 30 ans	De 16 à 26 ans
Adultes	- Reconnus Travailleurs Handicapés - Porteurs d'un projet de création ou de reprise d'entreprise nécessitant le diplôme préparé	- Demandeurs d'emploi de 26 ans et + - Bénéficiaires du RSA, ASS, AAH, CU

► Informations : <https://www.alternance.emploi.gouv.fr>

€

Rémunération de l'alternant :

► Contrat d'apprentissage (minimum légal)

Âge	De 18 ans à 20 ans	De 21 ans à 25 ans	De 26 ans et +
%SMIC	43%	53%*	100%*

* ou du salaire minimum conventionnel de l'emploi occupé

► Contrat de professionnalisation (minimum légal)

Âge	Moins de 21 ans	De 21 ans à moins de 26 ans	De 26 ans et +
%SMIC	65%	80%	100% ou 85% du minimum conventionnel

Des dispositions conventionnelles ou contractuelles peuvent prévoir une rémunération plus favorable pour le salarié.

► Diverses aides sous conditions et selon contrat :

Aide au permis, MOBILI-JEUNES, Transport « ZOU ! Etudes », APL, prime d'activité...

► Aides spécifiques aux personnes handicapées

(sous conditions, contactez notre référent handicap : referent.handicap@cfai84.com)

► Présélection possible de candidats par le Pôle Formation

► Coût de la formation :

- Contrat d'Apprentissage : forfait pris en charge par l'OPCO de l'entreprise
- Contrat de professionnalisation : possibilité de prise en charge par l'OPCO de l'entreprise

► Organisme public : nous contacter

► Examen du dossier de candidature par un jury d'évaluation à réception du dossier

► Test de positionnement et entretien (avril à septembre)

► Admission prononcée après signature d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation

A

Aide pour l'alternant

A

Avantages pour l'entreprise

C

Conditions d'admission



CFAI 84 - AFPI 84

Campus Agroparc
60, chemin de Fontanille
BP 51242 - 84911 Avignon CEDEX 9

Tél : 04 90 81 54 50

Fax : 04 90 81 54 51

contact@afpi84.com

www.formation-technologique.fr